

Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

Commission Finances

Cession du presbytère

Actuellement, le presbytère est loué par le Diocèse de Clermont mais il n'est plus habité et celui-ci envisage de rompre le bail de location.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la mise en vente du bâtiment. Dès lors, deux solutions sont possibles pour réaliser cette opération :

la vente à un particulier ou une cession gratuite à la Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS pour signature d'un bail emphytéotique avec un bailleur social.

Le Conseil Municipal opte pour la mise en vente à un particulier. Le prix de vente sera fixé dans les prochains mois.

Fonctionnement du bureau de Poste

L'amplitude horaire d'ouverture au public n'a cessé de diminuer au fil des années, diminuant par la même l'activité du bureau. Actuellement, celle-ci est de 23 heures hebdomadaires pour une activité de 5 heures 30 selon La Poste.

Dans le cadre du contrat de présence postale territoriale établi pour 2017-2019 entre l'Etat, l'Association des Maires de France et La Poste, plusieurs réaménagements sont possibles durant cette période :

-Mise en place d'un relais poste commerçants ; ce qui aura pour conséquence la fermeture du bureau

-Mise en place d'une Agence postale communale ; ce qui aura également pour conséquence la fermeture du bureau

-Maintien du bureau dans son organisation actuelle ; La Poste pourra alors engager des transformations telles que de nouvelles réductions d'horaires ; le minimum d'heures d'ouverture étant de 12h par semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les différentes solutions proposées, et en avoir délibéré, opte pour un maintien du bureau de Poste dans son organisation actuelle.

En adoptant cette proposition, le Conseil Municipal est conscient que La Poste peut modifier à tout moment les horaires d'ouvertures au public, mais sa volonté est que le bureau de Poste perdure à Chappes. Il est prévu de lancer prochainement des travaux de rénovation du Centre commercial afin de dynamiser le centre bourg et retrouver des activités commerciales.

D'après la Poste une refonte de ses services est en cours à l'horizon 2019/2020 dont le Conseil Municipal ne connaît pas les tenants et les aboutissants. En attendant, Le Conseil Municipal ne saurait que recommander aux artisans, entreprises de la commune et à ses administrés d'utiliser autant que faire se peut les services du bureau de Poste en vue de maintenir une activité sur la commune.

Les horaires d'ouverture au public ne sont pas adaptés à une vie de commune telle que la nôtre et le Conseil Municipal déplore cette situation, mais se doit de tout mettre en œuvre pour maintenir cette activité sur sa commune.

Présents

Mme DOS SANTOS,
Mme GRAVIER,
Mme GUY,
Mme METENIER,
Mme SIMONNOT,
Mme VALLENET,
M. BOILON,
M. CHAPEYRON,
M. GODARD,
M. LIVEBARDON,
M. MAINAND,
M. MARTIN,
M. PARRAUD,
M. POTHIER,
M. REGERAT.

Absents excusés :

Mme GAGO,
Mme PELLETIER,
Mme VANNAIRE.
M. GAUTHIER,

Rappel des horaires d'ouverture actuels :

- les mardi et jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00,
- le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,
- le samedi de 9 h 30 à 12 h 00.

Prévisions budgétaires 2018 : En vue de l'élaboration du prochain budget, le Conseil Municipal arrête à la somme de 532 500 euros, le montant des dépenses qui pourront être programmées en section d'investissement du prochain budget.

Surtaxe d'assainissement communale 2018

Chaque année, il convient de fixer le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la Commune. L'année précédente, la redevance se décomposait comme suit :

-surtaxe 2017 : 1.10 euros hors TVA par m3.

Le Conseil Municipal décide de maintenir à 1.10 € hors TVA par m3 le montant de la surtaxe d'assainissement à facturer en 2018 pour le compte de la Commune.

Commission Urbanisme et Cadre de Vie

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Conseil Municipal prend connaissance des documents suivants : carte du PLUI avec son zonage, le détail des différentes zones avec leurs possibilités et leurs contraintes ainsi que les différentes orientations d'aménagement programmées qui sont prévues.

Aucune remarque particulière n'a été émise ; le dossier se poursuit avec la transmission aux personnes publiques associées.

Informations

Commission Sports, Fêtes et Vie Associative

Le Conseil Municipal est informé que cette année encore, le Conseil d'Administration de LIMAGRAIN a attribué à la Commune de CHAPPES, une subvention de 2 000 € à affecter au budget destiné aux associations de la Commune.

Le Conseil Municipal remercie la société pour cette aide qu'elle apporte à la Commune et ce, depuis de nombreuses années maintenant.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 15 MARS A 19 h 00

Nous vous invitons à suivre notre actualité sur :

www.facebook.com/mairiechappes